

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

POLEMIQUE DU JOUR.

Dans quel sens les journaux démocrates entendent-ils la censure et la liberté de la presse? — Vraie manière dont l'Autorité Religieuse et les Démocrates exercent l'un et l'autre.

On lit dans l'Univers du 7 octobre: — Hier, un journaliste républicain sommait ce qu'il appelle "la partie saine du clergé" de mettre l'Univers à l'index, sous peine pour toute l'Eglise de passer bientôt par les mains du pape; et, immédiatement après, le même journaliste se répandait en déclamations enragées contre le Pape, parce que le Pape venait de mettre un livre à l'index.

Ces contradictions sont de tous les jours et de tous les instants. Rien ne coûte moins à ces messieurs que de demander pour eux ce que qu'ils ne veulent pas qu'on fasse contre eux. Ils ne se contentent pas de le demander, ils le font. Montrons comment ils exercent pour leur propre compte les droits de censure et d'index, objets perpétuels de leurs déclamations.

I.

Dans tous les journaux, mais surtout dans les journaux démocrates, règne une orthodoxie à la fois très variable et très jalouse, qui rature, taille, coupe tout ce qui s'éloigne du plan du maître de l'endroit. Ce maître, ce rédacteur ou ce directeur, qui n'est pas toujours un écrivain, trône en véritable pape, ou plutôt en véritable autocrate; car le Pape se borne à maintenir la doctrine, tandis que l'autocrate la crée ou la modifie sous l'inspiration de ses caprices ou de ses intérêts. Non seulement il faut se conformer à sa pensée générale, mais encore il faut obéir à sa pensée du moment, et même à son goût particulier, en morale et en littérature comme en politique. Défense d'aimer ce qu'il n'aime pas, défense de n'aimer pas ce qu'il aime, hommes et choses. M. le rédacteur en chef, qui fait de si beaux pathos contre l'immonde censure, est lui-même censuré par son propriétaire, et censure à son tour impitoyablement ses collaborateurs, lesquels, de leur côté, censure malhonnêtement, avec mensonge et falsification, les hommes qu'ils combattent et les documents qu'ils citent. Le dernier carabin admis à espionner d'un trognon de plume dans le dernier des journaux, l'employé à qui l'on confie une paire de ciseaux pour recueillir les nouvelles diverses, sont aussi des censeurs. Le premier rature Berryer et Montalembert, le second censure les petits événements du jour: il empêche de passer les faits religieux et réactionnaires. Si un gentilhomme laisse une fortune aux pauvres, si un conservateur fonde un hôpital, si un prêtre fait une belle action, si un démocrate assassine un gendarme, si un ancien agent du gouvernement provisoire est condamné aux assises, il élague cela; et il a soin de la foi de son public, et ne dit pas un mot qui puisse l'ébranler.

Mais rien n'égale l'apreté, la sévérité, l'outrecuidance de la censure du rédacteur en chef. Il défait, refait, supprime, ajoute à sa guise, sans débat, sans appel à l'opinion ni à aucune autorité supérieure. Le pauvre diable qui travaille en sous ordre à la destruction des tyrans, subit humblement toutes ces mutilations, dévore avec patience toutes ces avanies. Il y va du pot au feu! La loi des signatures n'y a rien changé, n'y changera rien. Autrefois les journalistes de second rang se contentaient d'écrire ce qu'ils ne pensaient point; à présent ils le signent, voilà tout. Un rédacteur en chef se convertit au socialisme, toute la rédaction se convertit en même temps. Il soutient la liberté illimitée de penser et d'écrire, ses ouvriers la soutien-

nent comme lui. Si l'un d'eux, un jour, s'oublie, ou, ce qui serait bien merveilleux, touché de quelque scrupule sur l'absurdité illimitée de cette thèse, y admettait quelque restriction timide et éloignée, le rédacteur en chef bifferait cela; et si l'autre réclamait, le poursuivant de la liberté illimitée lancerait immédiatement une cédule d'excommunication, qui priverait l'hérétique de toute relation avec la caisse de l'établissement. Voilà un homme à qui l'on retire l'eau et le feu et que l'on jette dans l'eau. Crois à la liberté, mon ami, et sois fier de l'indépendance de tes opinions; mais trouve ailleurs à écrire, ou crève de faim.

Cette rigueur d'orthodoxie s'étend à tout; elle regarde la morale comme la politique, les individus comme les doctrines, l'histoire comme les faits du moment. Dans le National, l'Eglise catholique est réputée la grande corruptrice de l'humanité. Défense de dire qu'un catholique quelconque eût jamais du talent ou fût un bonhomme. C'est contre la foi; c'est une proposition téméraire, scandaleuse, hérétique, sentant l'hérésie. Mais en revanche, il est permis, recommandé, ordonné, et c'est œuvre pie et matière d'indulgence de railler les saints, de décrire les papés, de diffamer les évêques, de couvrir en général d'injures et d'ordures tous ceux qui ont fait profession de la foi catholique apostolique romaine, depuis St. Pierre jusqu'à Pie IX. Un jeune homme du National, voulant faire un coup d'éclat, s'avisa d'écrire que, "quand Louis XIV et la Montespan étaient "brouillés, un évêque les réconciliait, et que "l'adultère béni par la religion obtenait le "respect des Jésuites. C'était son idée "capitale; il la développe avec la fougue d'un courage illettré. Sommé de désigner l'évêque, il se laisse prier et finit par lâcher le nom de Bossuet. On lui fait voir l'énormité de son ignorance et de sa diffamation. Il n'insiste point; mais quant à reconnaître publiquement le délit et à faire la moindre réparation à la mémoire du noble génie et du grand caractère qu'il a insulté, il s'en garde. Ce qu'il ne croyait plus, s'il l'avait cru jamais, il le laisse croire à ses lecteurs. Je le suppose atteint de quelque remords: on n'est pas toujours de force à calomnier sans scrupule un galant homme, et qui a fait précisément le contraire de la mauvaise action qu'on lui attribue. Eh bien, ce remords, la censure du journal n'aurait pas permis qu'il se manifestât. Il n'y a que M. le rédacteur en chef qui puisse reconnaître impunément qu'il s'est trompé; et encore faut-il que M. le rédacteur en chef n'ait point de directeur, ou que ce directeur lui donne licence de confesser la vérité.

II.

De même que nous avons la censure, nous avons aussi l'index, et il est en grand usage. Tout le monde sait comment se pratique l'index religieux. Un évêque s'aperçoit qu'un livre renferme des choses contraires à la foi et aux mœurs: il l'examine avec soin, le fait examiner par une commission d'hommes calmes, consciencieux et capables. Ainsi éclairé, il défend à ses diocésains de lire ce livre. Il le défend sous des peines purement spirituelles. Ni prison, ni amende, ni correction matérielle d'aucune sorte. Le livre vous met dans le péril de perdre la foi: c'est le plus grand des malheurs; je vous défends de vous y exposer et d'y exposer ceux qui dépendent de vous. Si vous méprisez mes prohibitions, vous en rendrez compte à Dieu. Voilà l'index de l'évêque. Les chrétiens un peu intelligents louent la vigilance de leur pasteur; ils savent qu'il remplit un devoir de

sa charge divine, qu'il le remplit dans leur intérêt éternel.

Toutefois, contre ce jugement si doux et si nécessaire, il y a un adoucissement et un recours. Si le livre, au milieu de ses erreurs, renferme quelque chose d'utile, la science peut obtenir la permission de le consulter. L'évêque donne une dispense pour lire les ouvrages défendus, à moins qu'ils ne soient (ce qui arrive souvent) tout simplement obscènes, auquel cas personne n'y a rien à voir. Ainsi, ce que le livre peut contenir de bon n'est point perdu. En outre, l'auteur frappé a le droit d'appeler à une juridiction supérieure. Il peut provoquer une sentence du Pape. S'il est catholique, sa conscience, après le jugement de l'évêque, doit être au moins incertaine. Le jugement du Pape la fixe. Il connaît alors s'il s'est ou ne s'est pas trompé, et il se corrige, ou il se condamne, ou il est justifié. S'il n'est point catholique, que lui importe le jugement soit de l'évêque, soit du Pape? Il n'a pas écrit pour obtenir l'approbation de l'Eglise, mais au contraire pour lui faire la guerre; il a dû prévoir que l'Eglise le frapperait, et à moins d'être fou, il ne peut se plaindre. Veut-il que l'Eglise attaque par lui ne lui réponde pas? Qu'il attende le progrès et le triomphe de ses idées. Elles armeront des hommes qui auront des bourreaux pour réfuter l'Eglise.

L'index prononcé directement par la congrégation romaine, et basé sur les mêmes motifs et précédé des mêmes études. Le Pape, gardien de la foi dans le monde entier, étend sa juridiction sur tous les écrits qui paraissent dans le monde, de quelque main qu'ils soient partis. Aucune autorité n'est assez haute ni assez sainte pour échapper à ses corrections. Il juge les simples délits comme un tribunal de première instance, et casse et réforme les justices comme la Cour de Cassation. Tous les jours la Cour de Cassation met à l'index des arrêts de Cour royale. Il faut être entièrement dépourvu de bonne foi et de bon sens, pour ne pas reconnaître la stricte justice et l'indispensable nécessité de l'index pontifical. Comment! chacun pourrait dogmatiser en toute matière, avec toute l'audace et toute la ruse possible; on pourrait imposer ou insinuer sous le nom de doctrine chrétienne les principes les plus contraires au christianisme, et le Pape, chef de la doctrine chrétienne, n'aurait rien à dire? Que l'orgueil et la perfidie réclament tant qu'ils voudront contre le salutaire exercice de ce droit évident; mais que ce petit nombre d'auteurs insurgés et le troupeau de niais qui les entourent n'oublient pas qu'ils ne sont point les seuls sur la terre, et qu'ils sont même, malgré leur multitude, fort loin d'y faire la majorité. Si l'index les blesse et les humilie, il nous préserve et nous rassure, nous autres simples fidèles, qui voulons croire comme notre curé, et que notre curé croie comme le Pape.

Du reste, le droit qu'ils déniaient aux Evêques et aux Papes, les libres-penseurs le pratiquent eux-mêmes plus fréquemment que les Evêques et le Pape, et plus rigoureusement.

L'index séculier et libéral s'exerce au moyen des journaux, de deux manières.

La première et la plus commune est le silence. Lorsqu'un livre leur paraît dangereux, c'est à dire de nature à ébranler la crédulité du public auquel ils s'adressent; lorsqu'ils y trouvent de la raison, des connaissances, du style, en général ils se taisent sur ce livre, ils ne disent pas qu'il existe; c'est plus facile que de le réfuter, et s'ils n'avaient pas affirmé leurs annonces, ils ne l'annonceraient pas, même à prix d'argent.

La seconde forme de l'index, c'est sous prétexte de critique, l'injure et la diffamation. (Pardon de réitérer si souvent ce mot; dans l'étendue du journalisme il reparait sans cesse parce que la chose ne disparaît et ne s'endort jamais.) On annonce qu'on va rendre compte du livre; en réalité, on le salit, on le falsifie, on le déchire, quelquefois avec art, presque toujours grossièrement. Autant qu'on le peut on avilit l'auteur, lui attribuant de sordides motifs, lui faisant dire ce qu'il ne dit pas, lui prêtant des fautes qu'il n'a point commises, assurant carrément qu'il se trompe là où il a le plus manifestement raison, se méprenant à dessein sur des pensées aussi claires que le jour, insinuant par dessus tout que son ouvrage est ennuyeux et même immoral. M. Sue, dans le Juif-Errant, a mis à l'index, pour cause d'immoralité, l'imitation de Jésus-Christ; M. Michelet (mais celui-ci est malade), a porté la même accusation contre certains écrits de Bossuet, de Fénelon et de Saint François de Sales; M. Deschanel, alors professeur de l'Université, a comparé sainte Thérèse à Sapho; M. Jacques, autre instituteur juré, a barbouillé de son encre universitaire une rame de papier, pour démontrer l'immoralité du catholicisme; M. Pelletan et la foule des ministres signalent aux chastes lectrices de leurs feuilletons les impudicités de l'histoire de Ste. Elisabeth de Hongrie, par M. de Montalembert. Afin de faire voir que la vigilance de l'index philosophique n'épargne rien et ne pardonne pas plus à la faiblesse qu'elle ne recule devant la force et la renommée, j'oserai me citer après de pareils noms. Je suis moi-même à l'index, et j'ai en le plaisir de lire, il n'y a pas bien longtemps, que j'avais fait un livre absurde, immonde et infâme, et qui ne peut avoir été écrit que par un homme dépravé et même par un cannibale ivre. Si mon ouvrage survit à une pareille critique, il aura du bonheur; mais assurément le journaliste qui le juge ainsi n'en permet pas la lecture à son abonné.

Un autre procédé, un usage dans l'école démocratique, non ailleurs, pourrait à la rigueur passer pour une troisième forme de l'index. C'est la diffamation par la caricature dessinée et écrite. Ni l'Eglise, ni les gouvernements, ni les opinions honnêtes qui usent de la censure et de l'index très légitimement, n'ont inventé ni, sauf de rares exceptions exclusivement politiques, employé rien de pareil. On parvient par-là à faire diffamer un homme politique ou un écrivain même, par des gens qui ne lisent pas, même dans l'esprit des gens qui ne savent pas lire. Quelle que soit chez nous l'ignominie de la caricature politique, nous n'en connaissons pas la perfection; nous ne pouvons l'entrevoir que dans les courts moments de désordre et d'anarchie, où l'esprit révolutionnaire, mettant à profit son triomphe, étouffe et dégoûte les révolutionnaires eux-mêmes par l'étalage de toute sa liberté. Alors surgissent et s'épanouissent les trésors de bassesse et de férocité dont il peut submerger la terre. Ce n'est plus seulement le rire abject de l'envie méprisée et opprimée qui éclate, c'est la brute déchaînée qui hurle, c'est la main sale de l'athée et le bras rouge du bourreau qui s'agitent. Lorsque Leu fut assassiné par les démocrates suisses, la caricature accourut, trempa ses doigts dans le sang de ce martyr, et barbouilla les murs de dessins qui diffamaient ses mœurs et sa foi. Encore hypocrite dans ce temps-là, le parti qui tire son orgueil aujourd'hui des coups de poignard qu'il a frappés, voulait faire croire que la mort de Leu était le résultat d'un suicide, et quoique lo

meurtier fût sous la main des juges et avouât son crime, chaque jour quelque nouveau dessin représentait Leu attentant à sa vie. Quels crayons! quel art! C'est ainsi qu'une main allourdie par d'ignobles fers dessine sur les murs des bagnes, avec la pointe d'un clou volé. Nous n'en sommes pas là tout à fait; nous y étions en 93, en 1830, en 1848 et nous y pouvons revenir. Mais en attendant que la caricature politique se puisse donner ses franches coudées, la caricature morale et anti-religieuse prend les siennes. Arrêtez-vous un moment devant les vitres des marchands d'images, regardez ces lithographies obscènes que la propagande protestante soude contre les ordres religieux et contre le clergé catholique. Qu'est-ce que cela, et que fait l'auteur de ces turpitudes, s'il ne vient pas au secours de M. Jacques et de tous les apôtres de la liberté illimitée, pour mettre le catholicisme à l'index et pour préparer la persécution? Croit-on qu'après avoir si longuement et si persévérément diffamé les prêtres, et d'une manière si monstrueuse et si lâche, il ne sera pas beaucoup plus facile de les proscrire et de les faire égorger?

III.

Voilà la censure et l'index de ces Tartufes, dont le catinisme libéral prétend réprover l'index et la censure. Ils en usent le plus durement qu'ils peuvent, et personne n'en use avec une égale iniquité. Voilà ce qu'ils font en temps de paix, c'est-à-dire quand ils ne sont pas les plus forts. Dès qu'ils ont la force en main, on sait ce qu'ils savent faire. Tout le monde se souvient des visites domiciliaires de la première République. Malheur à qui avait chez soi un livre censuré, un crucifix, un débris d'armoiries, un emblème religieux ou monarchique quelconque! Ce n'était pas le livre ni l'emblème défendu que l'on détruisait, et s'il avait quelque valeur on avait grand soin de ne le pas détruire. L'objet censuré restait dans la poche des agents, ou il y rentrait après avoir passé par le greffe; le propriétaire allait à l'abbaye ou aux Carmes, et s'en revenait plus.

En Espagne, de temps immémorial, les gentilshommes de grand chemin ont une phrase consacrée avec la quelle ils abordent le passant; ils ne lui disent pas prosaïquement, comme chez nous: *La bourse ou la vie*; ils lui disent: *Donne-moi ton argent, voleur*. Cette jovialité du socialisme errant nous revient en mémoire toutes les fois que nous voyons les libres-penseurs prendre contre l'Eglise la défense de la justice, de la morale et de la liberté. Ils ont d'une façon absurde, et ils pratiquent d'une façon monstrueuse tous les dogmes, toutes les doctrines, toutes les lois qu'ils lui reprochent. Ce qu'elle fait avec le droit le plus évident qui soit au monde, avec la justice la plus patiente, avec la mesure la plus miséricordieuse et dans l'intérêt de l'espèce humaine, qu'on ne peut vivre sans cette discipline, ils le font dans leur unique intérêt, en y employant l'insulte et la violence, et en se menant cyniquement à eux-mêmes.

Nous ne disons rien et nous n'avons rien à dire de la censure et de l'index régulièrement exercés d'après les lois par les gouvernements. Ce sont des armes dont une société constituée ne peut se passer et qu'aucun esprit éclairé ne contestera, tout en critiquant parfois l'usage qu'elle en a fait; critique qui doit être toujours pleine de réserve. On les lui contesterait d'ailleurs en vain: elle saura toujours s'en emparer; s'il y avait un pouvoir assez fort pour refuser ce droit, l'opinion le for-

↳ Voir à la 4me Page

FRUBBETON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793—1848.

(Seconde partie—1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie.

C. D. V.

CHAPITRE PREMIER.

(Suite.)

Le soldat continua à demi penché sur lui: — Ces hommes ont été impitoyables, sans cœur et sans entrailles!... Je leur ai demandé, avec prière, et cette pauvre enfant qui est là tout en pleurs les a suppliés, à mains jointes, d'attendre, une semaine au plus, qu'une somme d'argent que j'attends fût arrivée. Rien... rien... Oh! si j'avais eu vingt ans de moins, j'aurais fermé la porte, et je les eusse écrasés l'un contre l'autre, toi de Dominique et... Dans huit jours, monsieur, je vous rendrai cette somme... fidèlement, je vous le jure... Dominique est un vieux soldat; il no

manque jamais à sa parole... il se ferait plutôt sauter la cervelle.

Le pauvre malade, épuisé par la violence de ses émotions et par la scène cruelle qui venait de se passer, retomba sur son lit, pâle et sans forces.

— Mon père!... mon bon père!... s'écria la jeune fille en soulevant de ses deux mains la tête du vieillard, vous voyez bien que Dieu vient à notre aide.

— Oh! vous avez bien raison, mademoiselle, dit Arthur d'une voix douce: Dieu n'abandonne jamais les bons gens.

Et, avant que la fille du soldat eût fait un mouvement, il avait quitté la mansarde. Sur le même palier qu'Arthur De Savernay, il y avait une autre porte, et, devant le seuil de cette porte, un vieillard qui regardait le jeune étudiant descendre de la mansarde de Dominique. Sur son front de quatre-vingts ans couraient encore quelques cheveux argentés; son visage avait des rides profondes, et les orbites de ses yeux étaient creusées. L'on voyait que la vie de cet homme avait traversé de rudes épreuves, mais sa physiologie respirait une calme gravité, son sourire semblait avoir conservé l'impression des tristes désempolements qui laissent leurs traces à chaque pas de la vie humaine.

Quand Arthur passa devant lui pour rentrer dans son appartement:

— C'est bien, ce que vous avez fait là, monsieur Arthur! lui dit le vieillard; quel très-bien!

Arthur, absorbé par toutes les émotions

qu'il ressentait, leva la tête comme s'il eût été réveillé en sursaut:

— Ah! c'est vous, monsieur Vancelay?

— Vous êtes un brave jeune homme, reprit celui-ci en serrant, avec une affection toute particulière, la main qu'Arthur lui avait tendue, vous êtes un brave jeune homme et un noble cœur.

— C'était un vieux soldat criblé de blessures, répondit le jeune homme.

Et il rentra dans le salon où ses amis buvaient, jouaient, chantaient et riaient, sans se douter que c'était des cris de douleur qui avaient un instant interrompu leur gaieté bruyante.

Celui qu'Arthur avait appelé M. Vancelay, le suivit des yeux jusqu'à ce que la porte se fût refermée; puis, lui aussi, il rentra dans son appartement.

— Oh! oui, c'est un digne cœur!... murmura-t-il à demi voix en allant s'asseoir solitairement dans son grand fauteuil, le meuble le plus important de sa demeure.

A la même heure où Arthur De Savernay résumait dans un joyeux festin la fine fleur des joies du quartier latin, dans la rue de Provence, un jeune homme s'entretenait à peine sa paupière fatiguée. Les frais rayons d'un jour d'automne n'avaient pas encore pénétré dans le sanctuaire inviolable du sommeil, et cependant midi venait de sonner; midi, pour beaucoup de gens, c'est la moitié de la journée; pour d'autres, c'est la première heure du jour.

— Quelle heure peut-il être? murmura-t-il

d'une voix dolente en écartant à demi les rideaux de son lit; puisque je me réveille, il est tard.

— Et il sonna.

— Un domestique parut aussitôt.

— Sans même attendre la question qui, sans nul doute, lui était facile chaque matin sous la même forme, celui-ci, en valet qui sait son métier, dit en entrant:

— Midi vient de sonner.

— Ouvrez mes rideaux, François.

Pendant que François soulevait les rideaux de bractelle jaune, ouvrait les valets, et plaquait près du lit, sur un plateau d'argent, les journaux et les lettres, le jeune homme laissait retomber sa tête sur un oreiller moelleux.

— Nous avons dit, le jeune homme, parce que dans notre langue, c'est pour ainsi dire un terme générique appliqué à un certain âge, mais Léon De la Vrillière, car tel est son nom, a trente-trois ans.

— Franchement, ce n'est pas une raison pour ne plus être jeune homme.

Il est brun, il a le teint assez coloré, les cheveux noirs, les yeux vifs, les lèvres étroites et serrées, mais le cou est gros, les membres sont épais, les mains larges et, il faut l'avouer sans distinction aucune, le torse bombé comme celui d'un athlète brisé aux exercices de la lutte; certes, cet extérieur robuste et carré contraste un peu avec l'éloquence excessive et presque féminine qui l'entoure.

Il faut ajouter que l'épouseur quelque peu commune de ses membres disparaissait en grande partie sous une allure aisée et un dé-

sinvolture pleine d'assurance et de confiance en soi.

En outre, Lavrillière avait un certain tour dans le geste, dans la voix, dans le maintien, que donne l'usage de vivre dans ce cercle mondain formé si vite à Paris, autour de l'homme qui a de l'argent à jeter, sans le compter, à chaque orgie; l'épais collier de barbe qui entoure son visage, ses moustaches noires qui font ressortir ses dents blanches et bien rangées, donnent à sa physionomie quelque chose de finement viril pour habituel aux indolents de nos jours.

Le domestique avait quitté la chambre et La Vrillière n'avait fait aucun mouvement, soit pour rompre la bande de ses journaux, soit pour regarder si le plateau déposé près de son lit par François, contenait quelque lettre.

Cependant il ne dormait pas; mais son visage avait cette fixité attentive que donne le souvenir d'une pensée ou d'un rêve.

— Oh! murmura-t-il lentement en se parlant à lui-même, sois us que ses yeux, comme attachés sur un point fixe, chargeaient de regard, quel beau rêve je faisais!... il devançait la réalité; dans mes salons se pressaient tout ce que Paris renferme d'hommes éminents, de noms illustres; le ministre m'annonçait, en me serrant la main, que je venais d'être nommé au poste d'ambassadeur; j'avais écrit de moi une femme que tous saluaient avec respect et envie, et cette femme s'appelait la comtesse de La Vrillière; sur ma voiture, il y avait des armoiries resplen-

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VÉGERÉDI, 31 OCTOBRE 1851.

PREMIÈRE PAGE:—POLEMIQUE DU JOUR:— Dans quel sens les journaux démocrates entendent la mise à l'index et la censure. —Vraie manière dont l'Autorité Religieuse et les démocrates exercent l'un et l'autre.

FEUILLETON:— LE MONTAGNARD OU LES DEUX RÉPUBLIQUES:— 1793—1848.—Seconde partie, 1848.—(Suite.)

Nous voyons un signe des progrès du catholicisme aux Etats-Unis dans l'éclosion de plusieurs églises catholiques et dans le fait non moins remarquable de conversions assez nombreuses. Nous continuerons à publier des comptes-rendus sur le tout, ne le pouvant aujourd'hui par suite de la nécessité où nous nous trouvons de supprimer les articles religieux que nous destinions à ce numéro.

Brownson's Review.

LIVRAISON D'OCTOBRE.

Tout ce que nous avons pu faire a été de parcourir trop à la hâte cette livraison d'un recueil qui se crée à chaque trimestre un titre nouveau à l'estime des classes dissidentes, non moins qu'à l'admiration des croyants catholiques. Nous pourrions appeler cette publication l'arsenal de la philosophie chrétienne donnant son invincible appui à la foi catholique en s'appuyant elle-même sur une logique entraînant dont la clarté s'aide d'un style toujours élégant, toujours correct, pour devenir familière à toutes les intelligences. Cette Revue a marqué depuis longtemps pour M. Brownson la place qu'il occupe sur les hauts échelons où figurent aujourd'hui le nombre comparativement petit des hommes qui s'inspirent à la source la plus élevée pour instruire et honorer à la fois leur siècle et l'humanité.

Nous n'avons rien à dire que l'on ne sache déjà bien du talent et des succès littéraires de M. Brownson. Le seul regret qui doit tempérer la satisfaction qu'on éprouve à le lire, même dans cette langue qui n'est pas la nôtre, c'est de songer qu'en faisant le plus grand honneur à la littérature américaine, cette publication n'oublie pas, à beaucoup près, la circulation étendue qu'elle ne cessa jamais de mériter. Peut-être avons-nous tort d'oublier qu'au sein même des masses flegmatiques de l'Union, il est beaucoup de lecteurs que la Revue n'amuserait pas assez! C'est là un exemple de plus des façons un peu marquées de notre époque envers les productions utiles et sérieuses de l'intelligence.

Quatre intéressants articles se partagent cette livraison d'octobre. Le premier est un examen des œuvres du sceptique Francis W. Newman; éloquent morceau que l'on peut reconnaître, avec le Freeman's Journal, pour l'essai le plus heureux que fournisse la langue anglaise sur la philosophie catholique. De tant d'écrits estimés auxquels la plume de M. Brownson a donné le jour, il n'en est peut-être aucun que l'on puisse regarder comme supérieur à celui-là pour la force des pensées et pour la clarté des syllogismes. Viennent à la suite une appréciation savante et raisonnée du livre de Saint-Bonnet:—"De la Restauration Française. Mémoire présenté au Clergé et à l'Aristocratie."—Paris, L. Hervé, 1851.—ouvrage regardé comme propre à influer salutairement sur la crise actuelle des opinions en Europe. L'auteur, M. Bonnet, homme de conscience et de foi; scrute à fond le problème social de notre époque; il le fait avec une rare intelligence.—Le troisième article a trait à la nation Hongroise. J. Paget, écrivain l'auteur d'un ouvrage sur "la Hongrie, sa condition sociale, politique et industrielle," chapitre inédit sur les affaires de cette contrée malheureuse et qui prouve l'évidence que l'insurrection hongroise fut loin d'avoir le républicanisme pour cause ou pour objet.—Le dernier article est une réplique à la Revue d'Edimbourg sur "les doutes Ultra-

montains." Dialectique serrée, manière brillante, quoique simple, telles sont les qualités de cette réponse vigoureuse aux arguties du journal écossais sur les rapports entre l'autorité catholique et les gouvernements séculiers en général. Ceux qui aiment à discuter sur cette matière feraient bien de lire cet écrit afin de juger par eux-mêmes des solides raisonnements de M. Brownson.

Recueil de Chant Grégorien.

Nous avons sous les yeux un exemplaire du "Répertoire de l'Organiste, ou Recueil de Chant Grégorien à l'usage des Eglises du Canada, par J. B. Labelle, organiste de l'Eglise Paroissiale de Montréal." Cet excellent ouvrage, qui n'a pas coûté moins d'une année de labeurs presque continus à l'habile artiste qui en est l'auteur, est en vente depuis quelque jours.

Le Répertoire de l'Organiste renferme conformément au prospectus que nous en avons déjà publié:

— Les Messes du Graduel, tous les Hymnes et Proses, les Hymnes et Antiennes en l'honneur de la Sainte Vierge, sur les airs anciens et nouveaux, aussi tous les tons du Processional sur les airs anciens et les nouveaux, avec toutes les différentes Finales; la Messe des morts, la prose Dies Irae et le Libera, tels que les donne le Processional, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

Le Recueil est précédé d'un Précis des règles à suivre pour le chant des Offices du matin et du soir, quand il doit être accompagné de l'orgue. Il contient 128 pages, par conséquent une quantité de matière plus considérable que ne l'avait annoncé le Prospectus. Nous croyons que l'arrangement et le bon goût de la composition typographique de ce travail en font l'un des plus beaux échantillons d'imprimerie qu'il produisit l'atelier si renommé de M. John Lovell. Nous croyons aussi que les moins connaisseurs découvriront dans cette œuvre musicale bien des choses que leur multiplicité font nécessairement échapper à notre mention. Mgr. de Montréal, qui, le premier, a bien voulu patroniser cette publication et même en accepter la dédicace, l'a aussi recommandée d'une manière spéciale par cette Approbation qui se trouve en tête du Répertoire:

"Nous certifions par les présentes que le Répertoire de l'Organiste ou Recueil de Chant Grégorien à l'usage des Eglises du Canada, édité par M. J. B. Labelle, Organiste de l'Eglise Notre-Dame de Montréal, a été soigneusement examiné par d'habiles musiciens et approuvé par eux, comme un ouvrage de bonne musique, reproduisant parfaitement la beauté du Chant Grégorien.

"Nous attestons de plus que Monseigneur l'Archevêque de Québec, après avoir ordonné la révision de ce Recueil pendant la tenue du Concile Provincial, dans le mois d'Août dernier, a daigné lui donner une approbation solennelle, en le recommandant à plus de deux cents prêtres, réunis pour la clôture de cette assemblée religieuse.

"Nous ajoutons à ces témoignages si bien mérités, notre entière approbation de cet ouvrage, et Nous le recommandons comme très propre à répandre, dans votre Diocèse, le goût de la bonne musique, et à faire entendre dans nos Eglises des chants graves et pieux.

"Donné à Montréal, en notre Palais Episcopal, le vingt-neuvième jour de septembre de l'an mil-huit-cent-cinquante-un, sous notre seing et scellé et le contre-seing de notre Secrétaire.

L. J. S. J. G. Ev. DE MONTRÉAL. Par Monseigneur, J. O. PARÉ, Chmn. Secrétaire."

Des connaisseurs distingués ont confirmé ces témoignages déjà si compétents par eux-mêmes. Cet ouvrage demeurera comme un enseignement modèle du plain-chant dans nos temples et dans nos maisons religieuses. En effet, redonner au plain-chant sa pureté originelle, en rappeler les règles et la précision artistiques, en conserver la sublimité touchante, tels sont les résultats auxquels fera atteindre le "Répertoire de l'Organiste". Nous sommes

naturellement dispensé d'en faire un plus long éloge.

Colonisation locale.

Le contenu de la lettre qui suit ne sera pas sans intérêt pour la généralité de nos lecteurs:

Monseigneur,

En réponse aux questions que vous avez daigné m'adresser dans l'intérêt de la colonisation, j'ai l'honneur de vous dire que les Townships de Rippan et d'Hartwell, situés partie au nord et partie à l'ouest de la seigneurie de la Petite Nation, offrent d'aussi grands avantages (pour ne dire rien de plus) qu'aucun autre Township dans les deux Canadas. Le sol y est généralement d'une bonne qualité, comme on peut en juger par les bois dont ils sont couverts, qui sont en général: l'orme, le frêne, l'érable, le merisier en assez grande quantité. Les bords des lacs et des rivières sont le plus souvent boisés de pins. Il ne faut pas, pour avoir une idée du sol, se contenter de jeter un coup d'œil sur les bois qui bordent les lacs et les rivières, mais avancer quelques arpents seulement dans l'intérieur. Les Canadiens en général recherchent les terres basses, qui ne sont pas cependant avantageuses aux colons pauvres, à cause des fossés et cours d'eau qu'il faut ouvrir avant d'abattre un seul arbre. D'ailleurs, de telles terres sont toujours plus difficiles à défricher, comme on l'a très bien démontré dans le Canadien Emigrant.

Les conditions de la vente des lots dans les townships que je viens de désigner seront des plus avantageuses. Le colon aura à payer que trois schellings par acre et le gouvernement lui accorde un délai pour les paiements, qui peut être le soulager dans les commencements, puisque les paiements devront se faire comme suit: Un quart, dans cinq ans, et ensuite le reste en trois paiements égaux, de deux ans en deux ans; de sorte que le colon aura jusqu'à onze ans avant de faire son dernier paiement. C'est le Règlement du 3 Mars 1849. Personne ne pourra acheter ou prendre à ces conditions plus d'un lot en son nom, et les lots sont généralement de cent acres. Nonobstant ce qui est dit au Règlement précité, le Bureau des Terres accorde aux mêmes conditions les lots qui auront plus de cent acres. Je viens de dire en son nom, parce que je voudrais qu'il fut bien compris qu'un père qui a encore ses garçons avec lui peut leur faire prendre chacun un lot, quoique ces enfants ne soient pas disposés à quitter immédiatement leur père. Pourvu qu'ils soient censés remplir toutes les conditions du Règlement par lequel on a voulu empêcher les spéculateurs, c'est suffisant.

Je conseille à chaque colon, après avoir choisi son lot, d'obtenir une Permission of occupation de l'agent local qui est tenu de lui donner pour la somme de cinq schellings. L'on est actuellement occupé à arpenter les deux Townships que j'ai nommés plus haut, et je pense que l'agent local sera nommé aussitôt que les arpenteurs auront fait rapport. Il y a déjà depuis le printemps, me dit-on, au-dessus de 120 colons qui ont choisi des lots dans Rippan et Hartwell. Les familles peuvent facilement se placer toutes ensemble. Il y aura, je crois, à la suite d'Hartwell un autre excellent township. Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous l'observer, nous trouvons depuis le township Morin jusqu'à l'embouchure de la rivière Noire, qui se décharge dans l'Ottawa, près des Allumettes, une vallée qui peut plus que suffire au surcroît de population dans nos seigneuries. Cette vallée est située au nord des montagnes dites des Algonquins. C'est dans cette vallée que se trouve situé Thorne qui contient, un rapport de Monsieur Rooney, 20,000 acres d'un sol vraiment supérieur à tout ce que l'on voit dans les autres parties du territoire de l'Ottawa.

Les terres du Manisipi, dont on parle avec tant d'éloge, font partie de cette vallée. Je ne prétends pas dire que si elle était arpentée, chacun des lots serait d'une bonne qualité; mais je prétends dire que l'on pourrait y placer avantageusement une population considérable, si l'on pouvait y communiquer

facilement. Le gouvernement ne fait dans ces nouveaux townships qu'une seule réserve, c'est celle de deux ou trois cents acres pour un village. C'est sur ces lots réservés qu'il accorde treize acres pour l'Eglise, le Presbytère, l'école, etc. Il est facile de pénétrer jusque dans l'intérieur de Rippan et d'Hartwell en passant par la Petite Nation, où le colon trouvera Monsieur Major toujours disposé à lui enseigner la route qu'il doit prendre pour se rendre à St. André Avellan, où Monsieur Sterkendries, Monsieur Lévis, ou Monsieur Leduc se feront un devoir de lui enseigner la route de Rippan; et là, Monsieur H. Séguin pourra lui servir de guide. L'on peut juger des chemins par le fait qu'un cheval peut emmener, à la charrée, de Rippan à l'Ottawa, un quart de potasse. Un colon peut facilement se rendre à Rippan par la route que je viens d'indiquer, sans grandes dépenses. Trois piastres lui suffiraient. Il est très facile de se procurer à St. André des provisions pour le sel de potasse, que toute personne peut faire, en défrichant, et ce, à de bonnes conditions.

Mes occupations ne me permettent pas, Mgr., de m'étendre sur ce sujet plus au long, mais j'espère avoir l'occasion d'y revenir plus tard.

J'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très h. et ob. serviteur,

J. Désautels, Ptr.

Rigaud, 5 octobre 1851.

Le Cabinet Nouveau.

Les nuances opposées qui distinguent entre eux les membres de la nouvelle administration prouvent l'existence d'un rapprochement entre les chefs du parti clear-grit et les membres restant du précédent ministère. Ce rapprochement, dont les conséquences ne sont pas encore appréciables, peut satisfaire, pour le présent du moins, tout esprit sensé, capable de comprendre que si l'inimicé entre adversaires divisés par de longs dissentiments est susceptible de bons effets, il n'en est pas ainsi des luttes persévérantes dont le spectacle afflige et qui ne sont de rien au progrès général. L'Esquiver, organe des clear-grits, prétend, et cette prétention nous paraît fort raisonnable, que le ministère nouvellement organisé étant "le meilleur que l'on puisse souhaiter dans les conjonctures présentes, il a droit au moins au bénéfice d'une épreuve." La convenance d'un essai est toute logique; elle n'est pas même discutable, les actes d'une administration font bientôt connaître quelle impulsion la dirige, et si la fin qu'elle se propose est ou n'est pas celle du bien public. Autrement, refuser sa confiance à un cabinet que l'on n'est point en état de juger, parce que les éléments n'en paraissent pas convenir, ce serait trancher peu diplomatiquement, ce serait déclarer qu'un ministère, pour mériter d'être soutenu, doit être ou clear-grit absolu ou sa composition, ou libéral modéré dans tous ses actes et dans toutes ses tendances. Cette politique de rigueur serait dangereuse en principe et occasionnellement, très mauvaise dans ses effets. Que, de deux partis concurrents, celui qui a part légitime d'influence, n'est-ce pas assez? Le Globe goûte peu cette manière de voir; il proclame en masse les nouveaux ministres; apparemment il les voudrait tous clear-grits. On 1850, il les eût voulu réformistes modérés. Il est des familles dans le Can-Canada qui se bornent à saluer la portion clear-grit du corps ministériel et à détester cordialement l'autre. Ceux-là sont juste assez libéraux pour aimer un radicalisme qui permettrait aux ministres de remplacer les chambres et peut-être, au besoin, de déposséder le roi. Telle est la politique des penseurs comme il faut, des patriotes éternels de l'impossible.

Le comté d'Oxford avait voulu récemment imposer à M. Hincks un programme en 10 articles (au nombre desquels il en est d'iniques, tels que la abolition des écoles séparées pour être remplacées par le système mixte) et Monsieur N. s'est empressé de souscrire à cette exigence. Il vient d'adresser à ses commettants d'Oxford une lettre à ce sujet, qu'il termine en leur conseillant de ne pas élire cet individu branillon du Globe, George Brown. Ceci fera

supposer que M. Brown n'est point étranger aux intrigues qui ont amené les élections d'Oxford à prescrire à leur candidat une adhésion au projet d'abolir toutes les corporations ecclésiastiques existantes et de l'établissement de écoles mixtes.

Un Extra de la Gazette du Canada publie officiellement les noms des membres de la nouvelle administration. Elle contient aussi une proclamation résumant sous un nom commun, celui de Newcastle, les deux villages de Newcastle et de Dumfries situés près de l'Ontario. Cette proclamation est attestée de la main de l'hon. A. N. Morin en sa qualité de Secrétaire et Régistrateur Provincial.

Une affaire d'un plus douloureux intérêt vient d'être instruite à Montréal devant le tribunal criminel du Banc de la Reine. Un père était accusé d'avoir empoisonné son enfant nouveau-né à l'aide d'un sulfate généralement connu sous la désignation de pierre-bleue. L'acte d'accusation énonçait qu'après l'empoisonnement, cet homme avait pratiqué un autre moyen pour rendre inévitable la mort de l'enfant: un poids sous la pression duquel il avait dû succomber. C'est au township de Grenville, le 13 mai, que l'infanticide avait été commis.

Des témoins ont affirmé devant la justice qu'une substance reconnue à l'examen être le poison indiqué avait été trouvée dans la cassonade que s'était procurée l'accusé. L'enfant mourut le lendemain de sa naissance et fut enterré secrètement par le père derrière une grange. Interpellé plus tard par un magistrat sur la disparition de son enfant, l'accusé soutint qu'il n'était pas devenu père. Cependant la nature n'avait pas perdu ses droits sur le cœur de la malheureuse mère dont la douleur se trahit par l'aveu involontaire que son enfant était mort avant son heure.

Sur l'ordre d'un juge de paix de l'endroit, on procéda à l'exhumation du cadavre que l'on trouva extrêmement défiguré et quelque peu aplati, ayant l'apparence d'avoir subi la pression d'un fardeau d'une grande pesanteur. Interrogé sur cette découverte, le père alléguait que cet enfant n'était pas le sien et qu'il ignorait quelles causes avaient déterminé sa mort.

Cependant un Médecin M. Godfrey a déclaré devant le tribunal que, malgré ces apparences, il ne pouvait dire que la mort ne fut pas provenue de causes naturelles. L'instruction de la part de la Couronne étant terminée, le Cour, jugeant que les témoignages n'établissent pas la culpabilité de l'accusé, engagea le jury à rendre un verdict d'acquiescement en sa faveur. Ce qui eut lieu.

Henry Connor, le meurtrier présumé de William Hall, dont on connaît la fin malheureuse, a passé la frontière. Mais, s'il est retrouvé dans les Etats, on exécutera sans doute à ses dépens la loi de l'extradition.

CORRESPONDANCE.

La laquète des faits concernant la démagogie canadienne.

Employer la raison avec certaines gens, c'est vouloir commettre la maison par le haut du toit.

Monsieur le Rédacteur,

On a combattu, et avec succès, par les armes de la raison, le parti qui en ce pays, ne tendait à rien moins qu'à bouleverser de fond en comble notre pays, mais belle et religieuse société. Aujourd'hui, il suffit de constater quelques faits contre ce parti anarchique pour faire tomber du doigt son but inique, comme ses actuelles déceptions. L'esprit de ce parti ne s'est pas formé tout-à-coup. Il n'est pas même indigène au climat canadien. Faible ruissau d'abord, alimenté par quelques filets de cette eau empoisonnée qui roula à

dissantes. Oh! le beau rêve!.... le beau rêve!...

—La Vrillière s'était relevé d'un mouvement brusque et hautain.

—Pourquoi ne s'accomplirait-il pas? Est-ce donc une ambition si insensée? et ne suis-je pas sur le seuil de la réalité? Courage, mon bon génie; encore quelques jours et j'aurai atteint l'échelon le plus difficile.

Tout en parlant ainsi, il regarda autour de lui comme pour bien s'assurer qu'il était seul, et, après cette investigation muette, il reprit à voix basse ce colloque avec lui-même:

—Qui jamais aurait pu le croire!... Arrivé où je suis, moi qui étais inconnu, sans esprit, sans talents, et inconnu à tous!... Oh! les millions de mon père!.... que vous faites la route où l'on marche large et facile!... Mon père!... Quand je prononce ce nom, ma voix tremble malgré moi... j'ai peur!

Peur!..... répéta-t-il une seconde fois d'une voix ironique après un instant de silence; et pourquoi donc aurais-je peur!... L'argent!... l'argent!... voilà ce qu'il faut en ce monde pour tout atteindre, tout oublier... Qu'importe le reste? Tu m'as donné de l'argent, beaucoup d'argent!... Merci, mon père!... Oh! tu connaissais bien les hommes; c'est l'éternelle histoire du veau d'or, autour duquel on se traîne à genoux; c'est le grand mot de toutes les ambitions.

La Vrillière avait prononcé ces dernières paroles d'une voix pleine d'arrogance. En détournant la tête, il aperçut deux lettres sur le plateau.

—Du général D'Espernay! dit-il en décrochant avec avidité.

A peine eut-il jeté les yeux sur cette lettre que son visage prit une expression de joie rayonnante; et il se leva sur son séant.

—Oh! mon rêve!... mon rêve!... dit-il.

Dans le même moment la porte s'ouvrit et François annonça M. de Leufroy.

Deux mots sur ce nouveau personnage. C'était un de ces élégants des seconde venue que tout le monde voit par insouciance, auxquels on donne la main par habitude, mais que l'on estime juste assez pour en penser beaucoup de mal. Combien de gens ont cette position dans le monde! ce qui ne les empêche pas d'être admis sur un très bon pied, et d'être recherchés au besoin.

—Encore au lit, paresseux, dit celui-ci en entrant.

—C'est moins étonnant que de te voir, à cette heure matinale, ponmadré, frisé, superbe et prêt à refaire des conquêtes.

—Je viens savoir si tu es encore sur le cœur les trois cents louis que je t'ai gagnés hier.

—Au fait, c'est vrai, tu m'as gagné trois cents louis. Sais-tu que tu me gagnes souvent trois cents louis? reprit La Vrillière d'une voix moitié ironique, moitié nonchalante. Décidément, je nourris ton malheur.

—Oui, j'ai assez de bonheur au jeu, dit de Leufroy fort tranquillement.

Pendant ce temps-là, La Vrillière avait sauté à las de son lit et s'était revêtu du costume du matin le plus richement élégant qui se puisse rencontrer. Il y avait dans cet habil-

lement de chambre plus d'argent que de bon goût dépensé, mais c'est un détail auquel il ne faut pas s'arrêter.

La Vrillière était devant la glace et ralliait symétriquement avec les dents de son peigne d'ivoire, les mèches éparées de ses cheveux.

J'ai un silence de quelques minutes avait succédé.

De Leufroy regardait La Vrillière; et, pour celui qui eût observé attentivement sa physionomie, il était évident qu'une pensée secrète le dominait et qu'il était venu pour parler d'autre chose que de plaisirs.

Pendant que La Vrillière était devant la glace, il parcourait la chambre du regard, et ses yeux s'arrêtèrent sur les lettres restées sur le lit à moitié ouvertes.

De Leufroy se leva pour aller prendre un cigare dans un ravissant coffret de bois de rose, mais on eût dit qu'il cherchait à voir ce que pouvaient contenir ces deux lettres, fort mal placées pour l'indiscrétion de ses regards; aussi, et quelque subtilité qu'il eussent, ils ne purent découvrir dans cette rapide inspection que la signature de l'une d'elles.

—Général d'Espernay, murmura-t-il tout bas entre ses lèvres.

Et il alla se rasseoir dans son fauteuil.

—Tu réfléchis, mon cher de Leufroy, dit La Vrillière qui s'était retourné.

—Je pensais à ce cigare, qui est excellent, et j'en regardais voltiger la fumée au-dessus de ma tête.

—Voilà une pensée digne des bergers de l'Arcadie.

—A propos, La Vrillière, et ton mariage? reprit de Leufroy avec indifférence, en faisant tomber la cendre blanchie de son cigare.

—J'allais t'en parler.

En disant cela, il avait été prendre les deux lettres qui étaient sur son lit:

—Cher ami, ajouta-t-il, en tendant la main à de Leufroy, j'ai un vrai fond d'amitié pour toi, et tu l'aime véritablement, parce que tu m'as rendu deux grands services... la main, tu es un véritable ami.

De Leufroy eût fait de rire aux éclats, et ajouta:

—Aussi pour compléter la cure radicale, tu te maries.

—J'espère que ce sera le seuil où s'arrêteront les bons offices... Peux-tu me promettre une discrétion de quelques jours?

—Il s'agit de choses sérieuses, oui.

—Très sérieuses; lis cette lettre.

De Leufroy la prit avec une nonchalance affectée, mais déjà ses yeux impatients en dévoilaient le contenu:

—Elle est?...

—Du Comte d'Espernay.

—Ah! ah! du futur beau-père: et il dit que sa fille est charmante, pleine des plus aimables qualités; c'est la monnaie de tes millions.

—Mieux que cela; lis.

De Leufroy lut ce qui suit:

—Mon cher La Vrillière, je ne veux pas tarder d'un instant à vous annoncer une excellente nouvelle; je quitte le garde des

seaux; ma demande a été soumise hier au

conseil des ministres que présidait sa Majesté. Succès complet; aussitôt votre mariage avec ma fille, vous recevrez l'autorisation du ministre de prendre le titre de

Comte en ajoutant à votre nom le nom d'Espernay. A ce soir, n'est-ce pas, mon

cher La Vrillière, Général Comte d'Espernay.

Si La Vrillière eût été moins plongé tout entier dans la beatitude de ses rêves orgueilleux, si près de s'accomplir, il eût pu, peut-être, remarquer que cette lecture produisait un effet étrange sur son ami, malgré la promptitude avec laquelle celui-ci comprit le mouvement involontaire qui passa comme un éclair sur sa physionomie.

—Bravo, mon cher Comte, dit-il en se levant. Mais... ce mariage n'est pas très prochain... encore?

—J'espère que dans huit jours ce sera fait.

—Dans huit jours!...

Cette exclamation fut dite sur un tel ton que La Vrillière répliqua en souriant:

—Cela te chagrine donc?

—Au contraire, cher ami!... Et ce voyage que tu devais faire... en Provence, je crois? Les deux soleils de La Vrillière se contractèrent subitement, ses traits prirent une expression à la fois sombre et dure:

—J'y ai renoncé, dit-il.

—Je t'en félicite, car, je croyais que des affaires de famille pouvaient retarder tes projets.

—Je n'ai pas de famille, répondit La Vrillière, dont le visage se couvrit d'un nuage épais; je n'ai aucun intérêt en Provence.

(A continuer.)

pleins bords, en Europe, le fleuve toujours grossissant des mauvaises doctrines, cet esprit étranger dans son principe à notre population sage et religieuse. Honneur lui en soit rendu !

L'esprit anarchique a commencé son rôle en Canada, comme il a fait ailleurs, à propos de boîtes, c'est-à-dire, à propos de tel ou tel vice dans le gouvernement du pays. On a crié réforme; c'est le sacrement de la nouvelle alliance entre les peuples de ce jour et celle race de vicieux qui, bon gré mal gré, se disent et se font ses amis, ses tuteurs, ses rois, et aussi devraient-ils ajouter, ses vrais tyrans.

Quelles intrigues, quel froid oubli des principes les plus communs d'honnêteté et de raison pour parvenir à leur but ! Quelle tactique sourde pour ébranler les convictions fortes de ce peuple honnête et consciencieux qui aujourd'hui n'a point son pareil sur la terre ; de ce peuple canadien-français qui a encore, on peut le dire, toute la foi vive et la raison saine de ses pères.

Il suffit pour s'en convaincre de se donner la peine de remarquer que ce n'est que dans leurs colonies qu'on lira encore certains faits controuvés, certaines accusations mal fondées, certains scandales improvisés. — Il est un fâcheux principe, entre tous ceux de même nature qui ont cours dans nos temps, c'est de croire et de vouloir faire croire que l'homme politique doit accueillir toute doctrine, quand même. Il n'y a pas de conscience, de religion, de sens commun apparentement pour cette espèce d'être qui tient avant tout à sa direction politique ; ce qui est faux, injuste, irrationnel sous un jour, devient donc indifférent, ou juste, vrai, rationnel, s'il est présenté sous le couvert de la politique.

Delà nos déflections canadiennes, nos parisans dupés, et, quelquefois, nos esprits tout-à-fait séduits et entêtés. On leur a tant dit que toute question mise à l'état politique est discutable à l'infini qu'ils ont cru devoir mettre de côté tout scrupule et toute logique. La religion, l'ordre établi, la paix du pays, le bonheur réel du peuple canadien, choses qu'ils appréciaient si bien autrefois, ne leur ont plus paru qu'une sorte d'antiquités respectables ou illusoire, depuis qu'ils se sont laissés fasciner par le prisme éblouissant des nouveautés démagogiques. Ce qui près de trois siècles d'expérience et de saine intelligence avaient établi en fait de mœurs, d'institutions, de lois, de caractère national, tout cela a pu paraître, à des esprits séduits, être moins bon, moins sensé, moins glorieux que les rêveries copiées de quelques jeunes gens séduits eux-mêmes. — La plaie du siècle est cette facilité de séduction. On ne voit plus que par les yeux du corps. L'industrie fait des merveilles ; donc l'industrie fait les sociétés. Le commerce envahit tout, et crée, dit-on, la richesse ; donc le commerce fait le salut des peuples. Le républicanisme indéfini règne dans l'opinion générale ; donc le républicanisme est la loi du monde. Le culte de l'or est partout en crédit fiévreux ; donc le seul Dieu du jour doit être le veau d'or. Et pourtant l'Europe, aujourd'hui illustre par son industrie, par son commerce, par son républicanisme, est là gémissante ou éponantée sur le sort qui l'attend. Mais, disent les novateurs, c'est parcequ'elle est encore gênée dans ses instincts de liberté et de progrès, qu'elle est ainsi gémissante ou éponantée. Attendez, messieurs ; l'heure du grand et dernier combat n'est pas éloignée. Si vos idées s'emportent, vous verrez mieux que nous, que vous aurez enfin enfants, vous verrez si l'Europe industrielle, commerçante et républicaine, une fois vicieuse de tous ses ennemis, saura être enfin plus heureuse, plus morale, plus religieuse ; seules conditions essentielles du bonheur et de la force des peuples. Le reste n'est qu'accessoire, et vient dans l'homme juste par surcroît. Si les vrais et antiques principes triomphent, vous serez des nôtres bon gré mal gré, tant le combat aura été rude, et tant la lumière qu'il jettera sur les choses sera vive et bienfaisante. Espérons qu'il n'est pas besoin, entre canadiens, d'en appeler à des catastrophes étrangères ou locales, pour s'entendre sur les vraies conditions du bonheur social. Nous l'avons goûté assez longtemps ; plus que jamais nous pouvons nous l'assurer, en faisant harmonie de raison, de sentiment et de volonté sur tout ce qui nous l'a procuré jusqu'ici, savoir : religions, mœurs, respect à l'autorité, fidélité aux institutions et puis, après cela, tant que vous voudrez, faites nous un progrès honnête en liberté, en commerce, en industrie, en éducation, en agricul-

ture etc. etc. nous serons des vôtres, soyez en sûrs.

UN CANADIEN.

(De la Minerve.)

Au Reverend Père Chiquet.

Vénérable monsieur, Lorsque nous avons eu l'honneur, il n'y a pas encore trois ans, d'inaugurer dans cette paroisse l'œuvre sacrée de la tempérance, en vous présentant votre portrait, qui de vaill dire à nos enfants ce que vous faisiez de bien au pays ; nous étions certes bien loin de croire qu'à une époque aussi peu reculée, nous aurions la douleur de vous voir vous éloigner pour toujours de nous.

Nous sommes d'autant plus vivement émus de votre départ si inattendu, que nous tremblions pour l'œuvre que vous avez créée et si glorieusement propagée ; fesse le ciel que vos dignes collaborateurs la continuent et marchent sur vos traces.

Quelque soient les décrets de la providence, le souvenir de vos bienfaits qui se résument dans la prospérité générale du pays restera à jamais gravé dans notre mémoire, et votre image, que toute famille canadienne se fait gloire de posséder, rappellent à nos arrière-pensées ce que le père Chiquet a fait pour le Canada.

S'il est quelque chose qui puisse nous consoler de votre départ, c'est la pensée que vous allez au milieu de frères que des circonstances impérieuses ont forcés de s'expatrier, implanter l'arbre de la tempérance ; puissent-ils ces frères privilégiés vous offrir un jour, comme gage de leur reconnaissance, la couronne civique qui sera comme une faible image de la couronne d'immortalité que vous aurez mérité sur vos nobles travaux.

Les M. Bassard Ptre, H. Hicks Ptre, Prév. Davignon, Chs Sabourin Maire, Pierre Moreau avocat, Isid Hurteau J. P., Jos Lecour J. P., Alexis Rollin M. D., Jos Goguet N. P., Ers X Valade N. P., Julien Paquet major, Jos Garrepy capt., E. Pares N. P., Louis Sénéchal capt., Pre E. Hurteau N. P., Ed Lespérance capt., Louis Garreau, Pre Lespérance, Baz Daigneau père, Charles Fournier père, Jos Lussier, Narcisse St Jean, Luc Dubuc, Andre Normandin, Ers Fournier, Frédéric Paré, Chs Albertin, Paul Marcile, Louis Lamarre fils, Ed Chicoine, George Arlot, Henry Achin, Napoleon Ménard, Alexis Thibault, Alarik Garreau, Jos Trudeau, Baz Daigneau fils, Pre Colin, Touss Bontreuil, Louis Lamarre, Ant Jandoin, F. B. Niger, Ers Payet, Jacques Gliney, Chs Jandoin, Jérémie Marchand, Etienne Lacoste, Siméon St. Michel, Chs Fournier fils, Oliv Lecour, Victor Garrepy, Luthier Lamarre, Wilfred Davignon, Jos Lassonde, Christ Fournier, Jos Payet, Mich Durand, Séraphin Vincent, Ludger Fournier, Aug Roy, Xav Bissonnet, Alexis Thibault, Nazaire Lamarre, Bénonie Ste. Marie, Michel Marcil, Elie Benoit, Amable Lacoste, Louis Vincent, Nic Patenaude, Nic Patenaude fils, Louis Adam, Ang Tremblay fils, Touss Chicoine, Hector Letourneux, Jos Truteau fils, Alexis Marcil, Abrah Vian, Casimir Forgues, Ed Trudeau, Marcell Bougrette, Alexis Fournier, Ls Quintal, Isaac Duhamel, Ant Dalpé, John Alpin, Jos Paré, Alfred Garrepy, Joseph Glineau, Pre Vian, Ers Benoit, Ant Ste Marie, Louis Viger, Am Benoit, Alexis Demers, Jos Guertin, Alexis Vian, Pre Patenaude, Ers David, Am Payet, Chs Bourdon, Narcisse Petit, Honoré Steben, Baz Marcell, Alexis Marcil fils, Nap Bontreuil, Jos Colin, Louis Narmandie, Chs Guibard, Ant Remold, Théop Hamar J, Michel Bontreuil, J. B. Lassonde, Thél Trudeau, Blie Petit, Am. Lussier, Touss Trudeau, Théop Marcil, Pre Dulude, Laurent Benoit F. X. Garrepy, Joseph Dulude, Aug Talbot, Ant Vincent, Ers Adam, Charles Trudeau, Louis Char on, E. Birs, E. Viger, Léon Lespérance, Ers Bessette, L. Bétourmy, E. Martin, L. Rollin, C. Vincent, J. Marcille, A. Daigneau, Léon Godard, Ant Normandin, Napoleon Trudeau, René Ed Lespérance, Jos Riendeau, Moïse Marcil, Louis Benoit, Touss Payet, Pre Dulude fils, Laurent Paquet, Alexis Deage, Jos Tremblay, Ant Ste Marie, Louis Trudeau, B. Lamarre, C. Hogues, G. Lapointe, P. Jodoin, H. Achin, A. Achin M. Page, J. Marchand, J. Trudeau, Laurent Trudeau, H. Daigneau fils, Xav Lacoste.

Longueuil 20 oct. 1850.

RÉPONSE DE M. CHIQUEY.

MESSIEURS. — Je vous remercie de l'honneur que vous me faites par l'adresse si flatteuse que vous venez de me présenter. Mais, plus je considère les incalculables résultats de la Ste. Tempérance que j'ai prêchée aujourd'hui, à peu près d'un bout à l'autre du pays, plus je comprends que j'outragerais le ciel si je m'attribuais quelque mérite dans cette œuvre providentielle.

Si Dieu m'a choisi pour être le faible instrument de ses miséricordes sur notre chère patrie, c'est qu'il voulait que chacun de nous connût que lui seul ouvrait les prodigieux changements que nous remarquons partout. C'est qu'il voulait qu'à lui seul en fût toute la gloire.

D'ailleurs, la Tempérance doit plus aux prières et aux exemples de nos saints évêques et des vénérables curés du Canada, qu'à mes faibles efforts : Et je suis assuré que mon éloignement des lieux où j'ai eu le bonheur de travailler jusqu'à ce jour, n'affaiblira en rien le zèle des populations pour cette sainte association. Dieu m'appelle visiblement ailleurs : sa voix s'est fait entendre ; et, quoiqu'il m'en coûte, il me faut aller travailler au milieu d'un nouveau peuple.

De toutes les parties de l'Europe et du Canada même, un nombre incalculable de personnes se précipitent vers l'Ouest des États-

Unis, et se hâtent d'assurer à leurs familles la possession des richesses que la main de la Providence y a semées avec tant de profusion. Ces populations manquent de prêtres ; elles sont comme ces petits enfants dont les saintes écritures parlent, " qui demandaient du pain et qui n'avaient personne pour leur en donner." J'ai entendu leurs cris, j'ai vu leurs besoins, et, malgré l'immense sacrifice qu'il me faut faire, je dois bénir la sainte Providence de mon Dieu, de m'avoir choisi, malgré ma grande indigence, pour aller travailler à sa vigne dans ces nouveaux pays.

Je vous dirai cependant que si quelque chose pouvait adoucir sur la terre le sacrifice que je fais en ce moment, ce serait l'assurance que me donna la noble paroisse de Longueuil, que je laisse après moi, en Canada, des amis dont les bénédictions et les vœux monteront au ciel en ma faveur.

Veuillez donc recevoir mes remerciements de l'assurance si cordiale que vous voulez bien me donner.

C. CHIQUEY.

N. B. — Les Melanges Religieux et le True Witness sont priés de reproduire ces adresses.

Décédés

A St. Gabriel de Brandon, le 23 du courant, par Messire J. Duguay, curé du lieu, M. Edouard Marissau à Demoiselle Mary Groves.

ANNONCES.

LE REPERTOIRE DE L'ORGANISTE.

A VENDRE : Chez l'Auteur, Grande Rue du Faubourg St. Laurent, (près de l'entrée), No. 9. J. B. LABELLE.

Montreal, 31 octobre 1851. N. B. — Les souscripteurs qui ont donné leurs noms à l'avance, peuvent obtenir leurs exemplaires au Secrétariat de Préfecture.

NON RESPONSABILITE DE LETTES.

Le Soussigné, ci-devant de Beauharnois, maintenant de la paroisse Ste. Geneviève, prévient le public que JOSEPHTE BLEAU, son épouse, aynt publié son domicile à Paris, n'aura aucune responsabilité de l'ACQUITTEMENT de lettres qu'elle publiera. JEAN BAPTISTE DEVOYAU. Ste. Geneviève, 16 octobre 1851.

LOUIS RICARD, AVOCAT.

RUE ST. VINCENT, NO. 5. Porte voisine de M. Louis Perrault. Montreal, le 17 octobre 1851.

ACADEMIE DE ST. ANDRE D'ARGENTMONT.

COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES, DISTRICT DE MONTREAL, CANADA-EST.

SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES DE MONTREAL.

Le nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montreal et Bytown, est par conséquent d'un accès très facile pendant toutes les saisons de l'année. Le local est salubre et pittoresque ; les bâtiments récemment érigés, sont spacieux et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout-à-fait mercantile ; le cours d'instruction embrassera la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographe, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et à l'aide des livres. Des soins tout particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française, si nécessaire dans ce pays sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves étrangers à cette langue pourront facilement en acquies la pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'Académie.

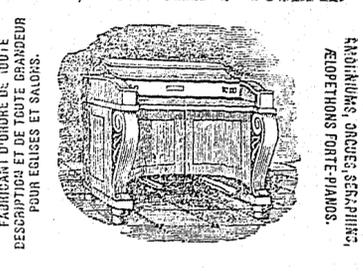
RÈGLES.

Les élèves étudieront et coucheront à l'Académie ; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette. Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'Académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes modérés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'Académie est de \$4 par année scolaire, payable invariablement trois mois à l'avance. Pour plus amples informations on peut s'adresser à Messieurs les Ecclesiastiques l'Evêché de Montreal et de Bytown, à E. A. MONTMARQUET et W. C. SCHNEIDER, Eccls. Carillon, ou au Directeur de l'ACADEMIE à ST. ANDRE. S. A. BERNIER, Ptre. Directeur de l'Académie. N. B. Les classes s'ouvriront au premier octobre prochain.

JOSEPH T. DOORVAL, MAITRE-MENUISIER.

ATELIER, à la 1e. maison de Pencoigneur Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALLEMANS, entreprend toute ESPECE d'OUVRAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et en s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur pratique. Montreal, 23 septembre 1851.

SAMUEL R. WARREN. No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



Les particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments de genre et sans spécifié, et dont la fabrication supérieure et l'élegance des formes sont d'urgence garanties, trouvent un avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes. Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude soignée de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de continuer aux di verses modifications déjà introduites dans la structure des Orgues et des Forte-Pianos, et de faire concurrence en cette ligne aux fabricants de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquies des Orgues de grande dimension, l'HARMONION et le EOLIPHON sont parfaitement de mise, parcequ'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très-peu.

N. B. — On refait les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait désolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'Orgues pour Eglises) construite par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRIQUE DE Orgues, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte. — On n'est sous aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore de nom d'Orgue.

Montreal, 10 Septembre 1851.

INSTITUT-CANADIEN. CONCOURS LITTERAIRE.

RÈGLEMENTS. I. — A DATER D'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851 un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante : — Du meilleur moyen qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille.

II. — Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851. Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque. III. — Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné.

IV. — Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'Octobre 1851.

V. — L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 Décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.

VI. — Le prix destiné par M. P. De Boucherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.

VII. — L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.

VIII. — Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné.

IX. — Toutes correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien.

P. G. PAPINEAU, S. C. I. C. Montreal, 11 Septembre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. LES MEMBRES du BUREAU des examinateurs Catholiques du District de Montreal, s'assembleront à la SALLE d'ECOLE de Pévêché le 17 octobre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un diplôme.

F. X. VALADE, Sec. B. E. Longueuil, 12 Septembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait.

S'adresser à ce bureau. Montreal, 9 Septembre 1851.

AVIS.

UN MAITRE d'ECOLE, sachant bien le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et ayant de bonnes recommandations, trouvera une place d'INSTITUTEUR à Ste. Geneviève. Pour plus amples informations, s'adresser à M. LEFÈVRE, curé du lieu. Montreal, 4 Juillet 1851.

ON DEMANDE.

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de Beauharnois. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Ptre. Curé. Blairfield, 1 septembre 1851.

(1) C'est ce qu'on exige en effet. Lisez le programme de l'Académie. (Ed.)

serait de le prendre. C'est ce qui s'est vu et se verra au lendemain de toutes les révolutions, surtout de celles qui sont accomplies au cri de la liberté. Que ceux qui les ont faites le veuillent ou ne le veuillent pas, elles ont pour résultat immédiat et souvent unique de raffermir les lois restrictives de la liberté d'opinion. Cela est juste, naturel et nécessaire. Les gouvernements ne valent pas toujours ceux qui les subissent; ils sont presque toujours meilleurs que les partis qui conspirent et qui s'adressent à la violence pour les renverser. Mais il nous sera permis de faire observer que la censure régulière des gouvernements, même les plus doux, est autrement dure que la censure de l'Eglise. Assurément, la monarchie de 1830 et la république de 1848 peuvent être comptées pour des gouvernements libéraux et faciles, et sous lesquels la parole et la plume n'ont pas beaucoup d'immunités à désirer. On y censure cependant les opinions et on y met les livres à l'index un peu plus fréquemment que ne le fait Rome, et avec une rudesse qu'elle ne connaît pas. MM. Miot, Valentin et autres interrupteurs de la Chambre, sont jugés sommairement après deux mois, et si leur dignité refusé de demander pardon, ce qui est partout considéré comme une pénitence, on les censure, toujours avec excommunication quant à la caisse, souvent quant à la tribune, et elle peut aller jusqu'à leur interdire l'entrée de l'Assemblée. A Rome, l'excommunication ne coûte rien, que lorsqu'il plaît à Dieu d'excuser la sentence. Mais qu'importerait à M. Miot? En France, dans les émeutes, après trois mois de la commissaire de police, le commandant des troupes peut ordonner le feu; c'est une excommunication aussi cela, surtout pour ceux qui atteignent les balles ou qui saisissent les agents de la force publique. Après les affaires de Juin, quand tous les morts et tous les blessés, dont on ne sait pas le nombre, ont été relevés, la raison d'Etat a frappé d'excommunication temporaire quelques milliers d'individus d'un seul coup. Plusieurs qui ont paru devant la Haute-Cour de Versailles ont été atteints d'une excommunication perpétuelle. Ils ont chance de n'être absous que par des événements qui coûteront des millions de vies, et dont le résultat principal et le plus désiré d'eux sera de les mettre en état de lancer l'excommunication à leur tour. Quand et comment finira ce jeu humanitaire de la liberté, de l'égalité et de la fraternité?

Telle est la censure gouvernementale en ce qui concerne les actes. En ce qui concerne les doctrines, on commence par saisir les écrits et les livres, puis on assemble des juges. Ces juges ne sont pas une congrégation de docteurs savants et formés à l'étude et au discernement des idées et qui rendront un jugement capable d'éclaircir certainement la bonne foi de l'auteur et du public; non! on tire au sort douze citoyens, bourgeois, gens d'état, paysans, de toute origine, de toute croyance ou sans croyance, de toute doctrine ou sans doctrine, de toute éducation ou sans éducation, tels enfin que le hasard qui les donne les a faits. Voilà le tribunal. On plaide; c'est un combat de ruses et de préjugés souvent aussi absurdes d'un côté que de l'autre. Les juges comprennent l'affaire ou ne la comprennent pas, mais ils ne sont pas là pour comprendre, ils sont là pour juger. Ils y en ont cinq pour un parti, sept pour un autre, voilà le jugement. Si le jugement est favorable, tout est dit; l'écrit, bon ou mauvais, circule. Si le jugement est contraire, tout est dit encore; l'écrit, bon ou mauvais, est supprimé. On ne le condamne pas, comme il arrive souvent à Rome, *donec corrigatur*. On le supprime: *La Cour ordonne la destruction des exemplaires saisis*, c'est la formule. A Rome, on s'en tient là, et si l'auteur s'excuse, on le loue. A Paris, qu'il s'excuse ou non, on ne le loue pas, on ne le lâche pas. Il paie l'amende, les frais, le décime, et, tout cela prélevé, il va réfléchir en prison, sans que la loi rude qui l'a châtié comme un esclave puisse, ni sache, ni veuille rien faire pour le consoler et l'éclaircir.

Et que ses amis ne le plaignent pas! Qu'ils ne s'avisent pas, du moins, de le plaindre à voix haute et de lui dire qu'il a été injustement frappé. Cela s'appelle une attaque au respect de la chose jugée, et la chose jugée se fait respecter par la saisie, par l'amende et par la prison. Il y a un journal en ce moment qui en sait quelque chose; l'*Univers* aussi l'a appris à ses dépens.—Et pour le dire en passant, nous n'avons pas souvenir qu'aucun écrivain libéral, ni partisan de la liberté illimitée ni autre, ait paru alors le moins du monde sâché de nous voir infliger l'amende et la prison, et nous parierions, au contraire, que cela leur fit à tous grand plaisir.

LOUIS VEUILLOT.

ON demande trois maîtres d'écoles capables d'enseigner l'anglais et le français; les premiers principes d'écriture, de Grammaire et d'Arithmétique. Pour les conditions, s'adresser au R. V. M. TABARET, Missionnaire à l'ORIGINAL. (Ottawa.) 14 septembre 1851.

AUX INSTITUTEURS.
UN jeune homme capable d'enseigner le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et de bonne conduite trouvera de l'encouragement en s'adressant immédiatement au curé le St. André d'Argenteuil. Un qui pourrait remplir l'Office de Chantre, ou bien encore toucher un harmonium serait préféré.
St. André, 15 août 1851.

PEINTURES HUILES, ETC.
Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au no. 97, rue St. Paul, ou au no. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.
MICHEL MOSES.

AVIS.
NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez
J. M. LAMOTHE, Libraire

COLLEGE JOLIETTE.
Le Cours d'Etudes de cet établissement se divise ainsi qu'il suit:
1ère. Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie.
2ème. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de Dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.
3ème. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres.—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—(Compositions et discours dans les deux langues.
4ème. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc. Géométrie pratique.—Mécanique.—Astronomie.—Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour ceux qui désirent l'apprendre.—Compositions et discours etc.
5ème. Année.—Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Cours de latin continué.—Compositions et discours etc.
6ème. Année.—Cours latin.—Compositions et discours etc.
Une fois par semaine, il y aura des séances académiques, pour former les élèves au débit, à la dictionnaire etc. L'expérience nous a déjà appris que c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire.
La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désirent.

CONDITIONS PAR AN.

Enseignement et logement.	£ s. d.
.....	3 0 0
Musique. 3 0 0
..... 1 10 0
Dessin. 0 5 0
Abonnement à la bibliothèque. 0 2 0

CHAMPAGNEUR, Ptre.
Industrie, le 1 septembre 1851.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE
OU
RECUEIL DE CHANT GREGORIN
A l'usage des Eglises du Canada,
CONTENANT:
LES MESSES DU GRADUEL, tous les HYMNES ET PROSES, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS de PROCESSIONAL sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX, avec toutes les différentes FINALES; la MESSE des MORTS à prose DIES IRÆ et la LIBERA, tels que les donne le Professionnal, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.
Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été honoré de l'approbation de S. G. MONSIEUR l'Evêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le soussigné a confiance dans l'utilité de son œuvre en faveur des Eglises dont elle obtiendra le patronage. Le prix de l'ouvrage est de £3, dont le tiers payable d'avance. Les souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Evêché de Montréal.
J. B. LABELLE,
Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal.
Montréal, 10 Mai 1851.

HOTEL RICHARD.
CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de *Pension Privée*, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au no. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égard à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.
2EME EDITION.
TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE:
La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de repa, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.
Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La reliure est des plus solides, et pourra durer longtemps. Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.
Ce livre est spécialement dédié à l'usage des ECOLES ELEMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.
LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QUE POSSIBLE.
P. GENDRON,
Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel.
Montréal, 5 Août, 1851.

Le Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS D'EGLISE de toute description, CALICES, CIBOIRES d'argent, OSTENSIOIRS, VASES, CHANDELIERS, CROIX, CHRISTES de diverses grandeurs, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Messe, reconnu pour être pur, ENCENSE, Cire blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits.
JH. ROY.
Montréal, 30 Mai 1851.

ATTENTION!!!
VRAI VIN FRANCAIS SANS MELANGE!
M. M. HERVEON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "Panthus" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés.
C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges fâcheux et corrosifs, ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du Clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des moindres qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence.
Adresse: MM. HERVEON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 84—
Montréal, 3 Décembre, 1850.

LIVRES
NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.
Il invite Messieurs les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.
—Aussi—
Papeterie de toute espèce, tapissier, chapelets, médailles, croix, parfums, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici.
J. BTE. ROLLAND.
Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION
Livres de Prières nouvellement arrivés de France.
Le Soussigné très-reconnaissant du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec haute de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les "vieux" goûts de France, TELS QUE:
Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Journée du Chrétien, de la Ste. Vierge, Formulaire, Vie dévote, Ange Conducteur, Livre de Vie, Visite au St. Sacrement, Heures choisies, Chemin de la Croix, A Marie gloire et pour Combat Spirituel, Ste. Communion, etc.

AUSI UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE:
Chapelets, Médailles, Petites statues de la Ste. Croix et Cœurs en Argent, Vierge, en argent, Statues en Porcelaine, du Bon-Pasteur, de la Ste. Vierge, de St. Joseph, de l'Ange Gardien de puis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.
Cruets de toutes deurs en ivoire, bronze et cuivre.
Bénitiers de tous les goûts.
DE PLUS
Une très-grande collection d'IMAGES, en dentelle et en feuille, colorées, maintenant à la disposition des acheteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS.
J. M. LAMOTHE, Libraire.
Montréal, 20 Mai, 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.
Le Soussigné a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANCOIS LÉCUYER, Organiste.
Montréal, 10 mai 1851.

AUX INSTITUTEURS.
ON a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIP de SHERINGTON, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS et l'ANGLAIS, pour des ECOLES ELEMENTAIRES.
S'adresser au Missionnaire du lieu
Montréal, 18 Juillet 1851.

LIVRES NOUVEAUX
POUR DISTRIBUTION DE PRIX.
Les Soussignés viennent de recevoir par *Great Britain Pearl, Wreath et John Bull* leur assortiment de LIVRES DE PIÉTÉ, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.
DE PLUS
Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboirs, Ostensoirs, Bénitiers, Barettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veillées, etc., etc.
E. R. FABRE, ETC.
Rue St. Vincent, N. 3.
Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.
Les Soussignés ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grand et de petits, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.
E. R. FABRE, ET Cie.
Rue St. Vincent, N. 3.
Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANCAIS.
Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOTIE, lre. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s.
E. R. FABRE, ET Cie.
Montréal 23 Mai, 1851.

TAPISSERIES FRANCAISES de 8 sous à 1) cheilins le rouleau.
VELLEUSES e **FROMAGE** de GRUYÈRE.
A vendre par
E. R. FABRE, ET Cie.
Montréal 23 mai 1851.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.
ON imprime à cet établissement:
LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.
Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût.
Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.
S'adresser à l'IMPRIMERIE des *Mélanges Religieux*.
Montréal, le 25 février 1851.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA
VIE DU CANADA.
(Canada Life Assurance Company.)
INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.
CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.
HUGH C. BAKER, PRESIDENT.
JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRESIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.
Bureau, Local, Montréal.
L'HON. JOSEPH BOURRET, Président!
JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.
Directeurs.
WILLIAM WORKMAN, ECR.
WILLIAM LYMAN, ECR.
G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.
HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Quebec—Agent—H. W. WELCH, ECR.
Arbitre Médical—Le Dr. MORIN.
GERANTS DANS LE BAS-CANADA.
Sorel—R. Harrower, ECR. Melbourn—Thos. Tait, ECR.
St. Andrews—Frank Far. St. Hyacinthe—Boucher de rish, ECR.
St. John's—Charles Pierce Trois-Rivières—John Robertson, ECR.
Huntingdon—R. B. So. Hacksbury—Georges Hamilton, ECR.
Shenoud—F. Judd, ECR. Dunham—Wm. Baker, ECR.
Sturbrooke—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.
En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.
Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de *demi-crédit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en le comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il l'atteindra cet âge:

AGE A ATTENDRE.

Age annuel ou assuré.	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 2
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écrivain, des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.
Montréal, le 5 mars 1850.

LIBRAIRIE E RELIURE.
Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.
Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gautrés, dorés sur tranche,
TELS QUE
Formulaire de prières
Paroissien Romain
Imitation de Jésus-Christ
Chemin de la Croix
Visites au St. Sacrement
Miroir des Ames
Mois de St. Joseph
Ange Conducteur
Journée du Chrétien
Pensez-y-bien
Paroissien des Demeiselles
Imitation de la Ste. Vierge
Mois de Marie
Images grandes et petites.

Aussi tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, oublies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.
Z. CHAPELLEAU.
Montréal, 27 décembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.
M. S. T. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JOUR prochain, s'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.
St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.
LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0;
Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin:
Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.
Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.
E. R. FABRE ET Cie.,
Rue St. Vincent, No. 3.
Montréal, le 9 juillet 1850.

ATTENTION!
AVENURE,
A l'Évêché, à la Prévidance et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,
NEUVAIN
POUR SE PRÉPARER A LA FETE
DE LA NAISSANCE
DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Eome.
PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINÉ.
Montréal, 2 novembre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN.
AVOCAT.
Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement, de vente et achats de lots de terre, demandes de patentes, réclamations pour indemnités, réceptions et transmissions de deniers, etc.
BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. Joseph.
Québec, 4 octobre 1851.

DR. GLOBENSKY,
Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91.
Montréal, le 19 septembre 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. rue Dorchester numéro 5.
Montréal, 9 Nov. 1850.

L. L'ESGAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique, et de Toute de Livres. Coin des Rues St. Denis et L'Archevêché, No. 2.
Montréal, 20 Juin 1851.

J. J. E. BIBAUD,
AVOCAT.
Petite rue St. Jacques, No. 37.
Montréal, 24 Juin 1851.

GYMNASE
ET
ACADEMIE D'ARMES
Tenus par M. REY, Rue Notre-Dame, 49.
Montréal, 4 Juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:
Pour l'année (non compris les frais de port) £1 0 0
On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.
Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.
L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er juillet, et se paie d'avance, par semestre.
Une gratuité de dix chemins sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.

TAUX DES ANNONCES:
Six lignes et au-dessous, 1re insertion. £0 2 0
Chaque insertion subséquente. 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion. 0 3 6
Chaque insertion subséquente. 0 11
Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne. 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne. 0 1
L'on traite de gré à gré pour annonces fréquentes ou à longs termes.
Les annonces en avis quelconques non accompagnés d'ordre, sont publiés jusqu'à notification contraire.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.
MONTRÉAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire,
Trois-Rivières, Val. Guillet, écrivain, N. P.
Québec, . . . L. Gill, Ptre., V.
St. Anne, . . . M. F. Pilote, Ptre. Direct.
Rivière du Loup, M. L. Baribeau,
St. Athanase, . . . M. J. Dacier.
REDACTEUR: F. M. DEROME, AVOCAT, Coin des rues Mig-
IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE: none et St. Denis, près de l'Évêché,
JOSEPH RIVET, Montréal.